

La naissance d'une politique de commandes graphiques.

Partie 1 (1982-1986)

L'élection du Président François Mitterrand et la nomination de Jack Lang comme ministre de la Culture en mai 1981, replacent la création et les créateurs au cœur du projet politique. Cette volonté se concrétise notamment par l'adoption d'une série de mesures dans tous les secteurs de la vie artistique¹. Lang élargit le champ de la culture reconnue par l'État en soutenant des domaines alors en marge, ou jugés mineurs, comme la création industrielle ou la mode. Il ne souhaite pas seulement soutenir les « beaux-arts » mais tous les arts et toute la culture². Il entreprend également d'étendre l'influence du ministère de la Culture à la communication, à l'architecture et à la politique culturelle extérieure de la France.

Dans ce contexte, et avec l'obtention du doublement de son budget³, la réorganisation du ministère de la Culture est engagée. Claude Mollard, chargé de mission au cabinet de Jack Lang, met en place, en 1982, la Délégation aux arts plastiques (Dap) en remplacement de la Délégation à la Création, aux Métiers artistiques et aux Manufactures (DCMM). Rattachée à l'Administration centrale du ministère de la Culture, elle doit « élaborer et définir la politique de l'État dans le domaine des arts plastiques⁴ ». Pour faciliter son action, le Centre national des arts plastiques (Cnap) est créé par décret⁵ le 15 octobre 1982. Cet établissement public à caractère administratif est placé sous la tutelle de la Dap et de son délégué, Claude Mollard, constituant alors pour la délégation « un instrument de gestion moderne de ses crédits », et « un outil d'intervention souple et dynamique⁶ ».

Dans le même temps, plusieurs plans de relance dans le secteur des métiers d'art sont mis en œuvre par Jack Lang. Dans cette perspective, Mollard met en place dès 1982, un groupe de travail interministériel chargé de proposer des mesures pour le plan de relance « Graphisme et Typographie ». Ce groupe,



Jack Lang et Claude Mollard, tee-shirt de Ben, Fiac 1984.
Photographie : Stanislas de Grailly.

1. Laurent Martin dans l'émission de *France Culture* Les grandes Traversées/ Batailles pour la culture « Le ministère des créateurs », 30 juillet 2011.

2. On reprochera d'ailleurs notamment à Jack Lang d'avoir aboli toute hiérarchie au sein des arts. Écouter notamment « Archives : Tout est culture », Les grandes traversées / Batailles pour la culture, *France Culture* [en ligne],

6 août 2011. Disponible sur : <https://www.franceculture.fr/emissions/les-grandes-traversées-batailles-pour-la-culture/archives-tout-est-culture>

3. En 1981, la part du ministère de la Culture dans le budget de l'Etat est de 0,47%, en 1982 il est de 0,76 %, ce qui double son budget, passant de 454 millions d'euros à 914 millions d'euros.

4. « Organisation de la Délégation aux arts

plastiques », *Journal officiel de la République française*, 17 octobre 1982.

5. Décret n° 82-883 du 15 octobre 1982 portant création du Centre national des arts plastiques.

6. Marie-Claude Le Floc'h, Claude Mollard, 11 février 1983. Archives nationales 19940053/7.

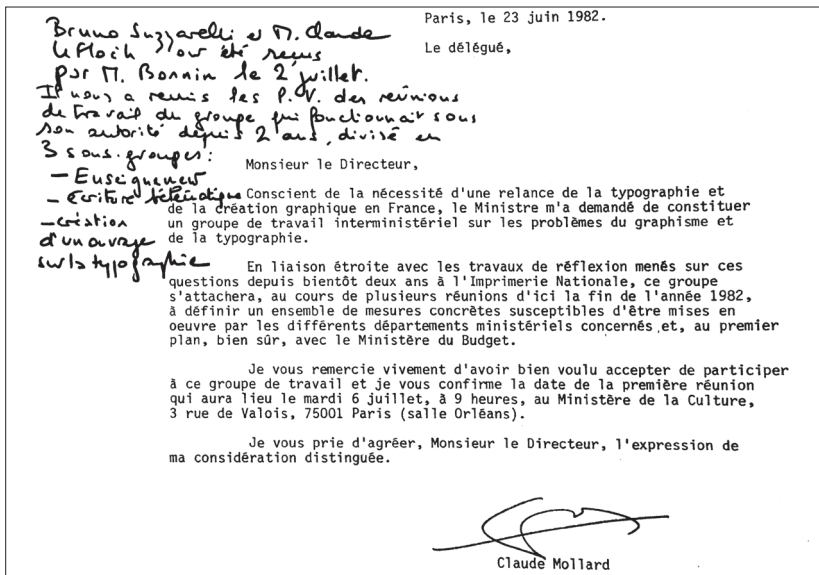
animé par la Délégation aux arts plastiques, est composé de représentants de plusieurs ministères⁷, ainsi que de personnalités du monde du graphisme et de la typographie⁸. Il reprend les réflexions menées de façon informelle dès 1979 à l'Imprimerie nationale dans le cadre du Centre d'Études et de Recherches Typographiques (CERT)⁹.

Les travaux de ce groupe interministériel (1982-1983) aboutissent à la remise d'un rapport¹⁰ dont les conclusions se traduisent par 14 mesures de relance présentées par Jack Lang en conférence de presse le 13 novembre 1984. Parmi les réflexions et les mesures proposées, l'une d'entre elles concerne spécifiquement la « commande publique »¹¹ et son rôle dans la relance du

graphisme et de la typographie¹². Les membres du groupe pointent de façon évidente la mauvaise prise en compte du graphisme par l'Administration, alors même qu'elle devrait jouer un rôle moteur en étant exemplaire du point de vue de sa communication, en améliorant sa « production écrite » et la signalétique de ses bâtiments. Cette question de l'engagement de l'État concernant « l'image de marque des administrations et des entreprises publiques » est également soulevée par le groupe interministériel mis en place au même moment concernant les actions de l'État en matière

de design¹³. Selon eux, cette démarche inciterait les autres établissements à une plus grande exigence dans le domaine graphique.

« Productrice par excellence de documents écrits, l'administration devrait donner l'exemple en matière de tenue graphique de ces différents instruments de communication. Or, elle fournit une représentation particulièrement incohérente et pauvre du graphisme qui dessert sa propre image de marque et son style de communication. Ceci est aussi vrai des papiers officiels (carte d'identité, passeport), que des formulaires administratifs (impôts, sécurité sociale), des billets de banque, de la signalétique urbaine ou routière et des divers supports de la correspondance administrative.¹⁴ »



7. Ministères de la Culture, de l'Économie, des Finances et du Budget, de l'Industrie et de la Recherche, de l'Éducation Nationale.

8. Étaient membres du groupe de travail : Gérard Blanchard, Philippe Gentil, Pierre Praquin, Jérôme Peignot, Jean-Claude Quiniou, Ladislav Mandel. Ont été notamment consultés : Roger Excoffon, Paul Gabor, Raymond Gid, Claude Média-Villa, José Mendosa, et Robert Massin.

9. Lettre de Claude Mollard à Georges Bonnin, 23 juin 1982 ; « Plan de relance Graphisme et Typographie. Présentation par Jack Lang », 13 novembre 1984 ; « Plan

de relance "Graphisme et Typographie". Présentation générale », 13 novembre 1984. Archives nationales, 19940053/7.

10. Note de Claude Mollard pour le Ministre, s.d., accompagnée du rapport du groupe de travail sur le graphisme et la typographie rédigé par Bruno Suzzarelli et Marie-Claude Le Floch, s.d. Archives nationales, 19940053/7.

11. Ici la « commande publique » est entendue au sens d'une commande émanant des institutions publiques, et non pas au titre du Fonds de la commande publique créé au sein de la Délégation aux arts

plastiques en 1983.

12. « Groupe de travail Graphisme et Typographie. Schéma de la séance sur la commande publique », 13 janvier 1983. Archives nationales, 19940053/7 ; « Le rôle de la commande publique », Rapport du groupe de travail interministériel, p. 24-27. Archives nationales, 19940053/7.

13. Lettre de Jack Lang à Pierre Mauroy, 8 février 1983. Archives nationales 19940053/7.

14. « Le rôle de la commande publique », Rapport du groupe de travail interministériel, p. 24. Archives nationales, 19940053/7.

En parallèle, le ministère de la Culture, sous l'impulsion de Claude Mollard, mène deux initiatives qui s'inscrivent dans cette volonté. La première concerne l'identité visuelle du Cnap commandée à Grapus et Topologies en 1983. Du cahier des charges à la sélection des candidats, du budget à son déploiement, cette commande est envisagée et mise en place pour être exemplaire et pour servir de modèle.

L'identité visuelle du Cnap est l'expression « d'une volonté et d'une nécessité : relancer la commande publique dans les domaines de l'identité visuelle et de la signalisation des bâtiments, phénomène particulièrement d'actualité avec la mise en chantier des grands travaux.¹⁶ » Elle est, en effet, le premier essai qui permettra à Claude Mollard de mener une seconde initiative, celle de prêter une attention particulière à l'identité visuelle et la signalétique des bâtiments culturels dépendant du ministère de la Culture. Les identités graphiques du musée d'Orsay et du Parc de la Villette par exemple, seront mises en place sur le modèle de celle du Cnap et de celle créée en 1976 pour le Centre Georges Pompidou. Toutefois, la nécessité et la volonté affirmée de voir l'Administration centrale prêter attention aux objets graphiques qu'elle émet n'atteindra pas l'objectif espéré : peu de commandes graphiques au sein des différents ministères verront le jour. En revanche, le ministère de la Culture passera commande en 1989 à Pippo Lionni pour la réalisation de son identité graphique.

Si la politique de relance a posé des bases solides, certaines mesures proposées dans le rapport du groupe de réflexion interministériel attendront le début des années 1990 pour être mises en place, d'autres attendent encore aujourd'hui d'être considérées. Le rapport préconisait, par exemple, la création d'un poste de « délégué à la communication visuelle qui aurait pour mission d'inciter toutes les administrations de France à transformer leur image de marque en liaison avec les meilleurs professionnels¹⁷ ». En l'absence de la création d'un tel poste¹⁸, Margo Rouard, chargée de



Couverture du complément au Rapport d'activité 1984 du Cnap, Paris : Dap, 1985.
Conception graphique : Grapus + Topologies.

16. Communiqué à la presse sur le Plan de relance «Graphisme et Typographie», présentation générale, Fiche n° 6 -

Un exemple de commande publique :

la ligne graphique du C.N.A.P.,
13 novembre 1984, p. 3.

Archives nationales, 19940053/7.

17. Note de Claude Mollard à Jack Lang, 31 janvier 1983.

Archives nationales 19940053/7.

18. La création d'un poste de délégué à la communication visuelle avait été recommandée par le groupe interministériel sur le graphisme et la typographie, et soutenue par Claude Mollard et Jack Lang. Dans une lettre du 3 mars 1983, le Premier ministre, Pierre Mauroy, précise qu'il n'est pas « convaincu de la nécessité de créer un nouveau poste administratif de délégué à la communication visuelle. » Ce poste sera

finalement créé en 1991 sous l'intitulé de « chargée de mission pour le graphisme d'utilité publique ». Il sera confié à Marsha Emanuel qui l'occupera jusqu'en mars 2007. Lettre de Jack Lang à Pierre Mauroy, 8 février 1983. Archives nationales 19940053/7 ; Lettre de Pierre Mauroy à Jack Lang, 3 mars 1983. Archives nationales 19940053/7.



mission pour la création industrielle à la Dap, et directrice de l'Agence pour la promotion de la création industrielle (APCI), sera à plusieurs reprises consultées sur les questions de graphisme, elle développera également des projets d'exposition sur le graphisme en lien avec le plan de relance, comme l'emblématique exposition « L'Image des mots »¹⁹ en 1985, coproduite par l'APCI et le Centre Pompidou.

Ces années sont pourtant charnières pour le champ du graphisme, puisqu'elles sont marquées d'une part par la création d'un grand nombre d'établissements qui structurent aujourd'hui encore la création graphique en France – le Cnap, l'ANCT (devenue ANRT en 1996), l'APCI –, et par la volonté affirmée de (re)donner une place à ce champ de la création en tant que « secteur à part entière des arts plastiques »²⁰. La commande de l'identité visuelle du Centre national

des arts plastiques sera également le point déclencheur de commandes passées par le Cnap et la Dap à des graphistes, qui se succéderont les années suivantes que ce soit par exemple pour le bulletin d'informations *Arts Infos*, ou encore pour les rapports d'activités.

19. « L'Image des mots », Centre de Création Industrielle – Centre Georges Pompidou, 10 septembre-4 novembre 1985.
20. Discours de Jack Lang à l'Imprimerie

nationale, 27 septembre 1982, cité dans Claude Mollard, *La culture est un combat. Les années Mitterrand-Lang 1981-2002*, Paris : Puf, 2015, p. 162.